

*Répertoire national des certifications professionnelles*  
CQP Educateur tennis

**Active**

N° de fiche

**RNCP31359**

CCN1 : 3328 - Sport

CCN2 : -

CCN3 : -

Nomenclature du niveau de qualification : Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé

Code(s) NSF :

- 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Date d'échéance de l'enregistrement : 07-08-2023

### CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	Nom commercial	Site internet
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de tennis	-	<a href="http://www.fft.fr">http://www.fft.fr</a> ( <a href="http://www.fft.fr">http://www.fft.fr</a> )
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	-	-

## RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

### Activités visées :

Le CQP Educateur Tennis participe à l'initiation au tennis, sous forme collective, de tout public jusqu'au premier niveau de compétition (indication classement FFT : 40).

Il est capable d'assurer la sécurité d'un groupe de pratiquants lors de séances collectives d'initiation au tennis.

Il accueille les joueurs, conduit les séances dans le but de les faire progresser et les rendre autonomes dans leur pratique.

Il organise et anime les séances Jeu & Matches et les animations compétitives et évalue les progrès des joueurs.

Il s'intègre dans sa structure, en maîtrise le(s) outil(s) de gestion et participe à son fonctionnement.

Il promeut et participe à l'organisation de certains événements de la structure.

Il organise et développe la pratique libre des pratiquants.

Il transmet les valeurs citoyennes et du sport auprès des différents publics.

Il rend compte des actions menées auprès de ses référents.

Depuis le 1er mars 2017, les patients atteints d'une Affection de Longue Durée (ALD) peuvent se voir prescrire une activité physique adaptée par leur médecin traitant. Par conséquent, une qualification complémentaires optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale" a été créée par la CPNEF Sport.

Celle-ci vise les activités suivantes :

- Accueil des publics atteints de maladies chroniques et/ou d'Affection de Longue Durée (ALD) afin de les encourager vers une activité physique durable permettant d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au quotidien,
- Transmission d'une technicité adaptée en adéquation avec les capacités des pratiquants,
- Programmation et la planification des séances d'activités physiques et sportives adaptées au regard des caractéristiques des personnes

et des objectifs visés,

- Garantie des conditions de pratique sécurisées dans l'environnement concerné pour les pratiquants et les tiers.

## Compétences attestées :

Les capacités attestées

Accueil et communication auprès des publics du club

- S'exprimer à l'oral et adapter ses attitudes en fonction des situations dans le club
- Connaître son club et les actions qui y sont proposées
- Connaître les programmes fédéraux et le matériel adapté aux pratiquants

Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis

- Motiver les publics
- Évaluer les joueurs, programmer et préparer les séances
- Accueillir les joueurs et conduire les séances d'initiation en respectant la sécurité des pratiquants
- Faire progresser les joueurs et évaluer leurs progrès
- Organiser et animer les séances Jeu & Matches et les animations compétitives

- Rendre les joueurs autonomes dans leur pratique

Dynamisation (animation et promotion du club)

- Promouvoir les programmes fédéraux, les offres et les évènements proposés par le club
- Connaître les outils permettant aux pratiquants du club de se mettre en relation
- Utiliser le(les) outils de gestion utilisé(s) par le club
- Adopter une attitude dynamique lors des évènements organisés au sein du club

Intégration dans le club (relations avec les dirigeants et travail en équipe)

- Respecter les conditions d'exercice règlementaires de sa fonction au sein du club
  - Travailler en équipe dans le cadre de son périmètre d'action
- Protection des publics (sécurité et prévention) et éducation
- S'approprier et transmettre les valeurs citoyennes et celles de la fédération
  - Connaître et appliquer les procédures de sécurité et d'intervention pour la protection des mineurs

- Faire preuve d'écoute et savoir repérer les signaux d'alerte de la maltraitance

Compétences spécifiques à la qualification complémentaire optionnelle « Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale » :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un programme d'activités physiques
- Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
- Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques.

## BLOCS DE COMPÉTENCES

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP31359BC01  Accueil et communication auprès des publics du club	<b>Capacité à :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer à l'oral</li> <li>- Connaître son club</li> <li>- Connaître des programmes fédéraux</li> <li>- Connaître le matériel</li> <li>- Connaître les actions proposées dans son club</li> <li>- Adapter ses attitudes en fonction des situations dans le club</li> </ul> <b>Modalités d'évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de stage de</li> </ul>	

	<p>10 pages maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation au poste de travail (grille remplie par responsable de la structure et le tuteur)</li> <li>- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation</li> </ul>	
<p><b>RNCP31359BC02</b></p> <p>Intégration dans le club (relations avec les dirigeants et travail en équipe)</p>	<p><b>Capacité à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les conditions d'exercice réglementaires de sa fonction au sein du club</li> <li>- Travailler en équipe dans le cadre de son périmètre d'action</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de stage de 10 pages maximum</li> <li>- Observation au poste de travail (grille remplie par responsable de la structure et le tuteur)</li> <li>- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation</li> </ul>	
<p><b>RNCP31359BC03</b></p> <p>Protection des publics (sécurité et prévention) et éducation</p>	<p><b>Capacité à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'approprier et transmettre les valeurs citoyennes et celles de la fédération</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître et appliquer les procédures de sécurité et d'intervention pour la protection des mineurs</li> <li>- Faire preuve d'écoute et savoir repérer les signaux d'alerte de la maltraitance</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation</b></p> <p>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de stage de 10 pages maximum</li> <li>- Observation au poste de travail (grille remplie par le responsable de la structure et le tuteur)</li> <li>- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation</li> </ul>	
<p><b>RNCP31359BC04</b></p> <p><b>Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis</b></p>	<p><b>Capacité à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Motiver les publics</li> <li>- Evaluer les joueurs</li> <li>- Programmer</li> <li>- Préparer les séances</li> <li>- Accueillir les pratiquants</li> <li>- Conduire les séances d'initiation en respectant la sécurité des pratiquants</li> <li>- Faire progresser les joueurs et évaluer leurs progrès</li> <li>- Organiser et animer les séances Jeu &amp;</li> </ul>	

Matches et les animations compétitives

- Rendre les joueurs autonomes dans leur pratique

**Modalités d'évaluation**

:

- Mise en situation : une séance de 30 minutes d'initiation au tennis, en cours collectifs, de jeunes ou d'adultes sur le terrain
- Entretien : Un entretien de 30 minutes maximum, conduit par 2 évaluateurs désignés par le responsable de la formation, suit la mise en situation et porte sur le bilan de la séance et sur les compétences pédagogiques, relationnelles et la sécurité. L'entretien porte également sur un dossier réalisé par le candidat, présentant 2 programmes de 5 séances d'initiation au tennis, respectivement auprès de jeunes et d'adultes

RNCP31359BC05

Dynamisation du

**Capacité à :**

- Promouvoir les

club (animation et promotion)

programmes fédéraux, les offres et les évènements proposés par le club

- Connaître les outils permettant aux pratiquants du club de se mettre en relation
- Utiliser le(les) outil(s) de gestion du club
- Adopter une attitude dynamique lors des évènements organisés au sein du club

**Modalités d'évaluation**

:

- Rapport de stage de 10 pages maximum
- Observation au poste de travail (grille remplie par responsable de la structure et le tuteur)
- Entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs désignés par le responsable de la formation

RNCP31359BC06

Qualification complémentaire optionnelle «Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale»

Capacités attestées :

- Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
- Concevoir, planifier, mettre en œuvre et évaluer un

Modalités d'évaluation :

- Une épreuve d'évaluation des connaissances (QCM) mobilisant les connaissances liées à l'intervention dans le contexte de l'activité physique

programme  
d'activités  
physiques  
- Savoir réagir face  
à un accident au  
cours de la  
pratique  
- Connaître les  
caractéristiques  
très générales des  
principales  
pathologies  
chroniques

sur prescription  
médicale. - Une  
épreuve  
d'expression écrite  
(dossier)  
présentant un  
programme ou  
cycle de séances  
adaptées prenant  
en compte une  
démarche  
d'activité physique  
régulière, adaptée,  
sécurisante et  
progressive (RASP).  
Une page du  
dossier sera  
réservée à la  
conception du  
plan  
d'organisation des  
secours  
concernant le lieu  
de pratique des  
séances.

*Ce bloc de  
compétences est  
optionnel et  
permet au titulaire  
de compléter son  
champ  
d'intervention et  
d'en faire  
reconnaître les  
compétences  
associées.*

*Il est évalué par*

		<i>deux évaluateurs.</i>
--	--	--------------------------

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

## SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

### Secteurs d'activités :

Le CQP Educateur Tennis exerce son activité, en tant que bénévole ou salarié, principalement au sein d'associations sportives affiliées à la Fédération Française de Tennis ou au sein de structures du secteur marchand.

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...).

Le titulaire de la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- exerce son activité dans toutes les structures du champ de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) du CQP auquel il est associé : associations à objet sportif, structures professionnelles, etc. Dans le cadre de ses activités, l'animateur est en capacité d'intervenir dans une démarche de prévention secondaire ou tertiaire en lien avec les réseaux et professionnels de santé.

### Type d'emplois accessibles :

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP Educateur Tennis, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement à titre occasionnel, saisonnier, secondaire, cela correspond à un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à

défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport.

### Code(s) ROME :

- G1204 - Éducation en activités sportives

### Références juridiques des réglementations d'activité :

-Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport

-Convention collective nationale du sport (avenant n°1)

Pour la qualification complémentaire optionnelle "Activités Physiques et Sportives sur prescription médicale":

- Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, article 144, relatif à la prescription, par le médecin traitant, de l'activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient, dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

- Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

- Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

## VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>La CPNEF Sport valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys pléniers du CQP Educateur Tennis. Elle décide de la composition des jurys, sur proposition de l'organisme délégataire, conformément à la représentation prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>Qualité du président du jury et mode de désignation</p> <p>Le jury est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.</p> <p>Nombre de personnes composant le jury</p> <p>Les jurys pléniers sont</p>

			<p>composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège salariés,</li> <li>- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collège employeurs,</li> <li>- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,</li> <li>- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,</li> </ul> <p>Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.</p> <p>Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE (Précisions apportées dans le guide méthodologique).</p>
Après un parcours de formation continue		X	-

En contrat de professionnalisation		X	-
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		<p>Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>La CPNEF Sport valide la liste des représentants des salariés et des représentants des employeurs éligibles à ce titre au sein des jurys pléniers du CQP Educateur Tennis. Elle décide de la composition des jurys, sur proposition de l'organisme délégataire, conformément à la représentation prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.</p> <p>Qualité du président du jury et mode de désignation</p> <p>Le jury est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.</p> <p>Nombre de personnes composant le</p>

### jury

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE (Précisions apportées dans le guide méthodologique).

NB : S'agissant du Jury VAE, la Réglementation

			(R335-8) prévoit que ce jury soit « composé à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs, pour moitié salariés, et de façon à concourir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes. »
En contrat d'apprentissage		X	-

  

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

## BASE LÉGALE

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Educateur tennis » avec effet du 07 août 2018, jusqu'au 07 août 2023.

Date du dernier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :  
07-08-2018

Date d'échéance de l'enregistrement	07-08-2023
-------------------------------------	------------

## POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<http://www.fft.fr>

<http://cpnef-sport.com> (<http://cpnef-sport.com/>)

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/4821>true>)

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat>)

/4821)